

Procès-Verbal de la séance

du conseil municipal du 5 septembre 2023

Président : M. Patrick TAUPENOT

Présents : M. Daniel GELIN, Mme Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI, M. Werner PFAU, Mme Bernadette AUBLANC, M. Bruno MARIZY, M. Thomas FILIATRE, Mme Elodie HEREAU, Mme Annick JAQUES, Mme Sylvie CALAUDI,

Excusé : Jean-Luc Ducroux donne pouvoir à Werner PFAU

Secrétaire de la séance : Thomas FILIATRE

Début de séance : 20h

Fin de séance : 23h30

Présence de Thibaut Hanin (représentant de la CVSS) de 20h à 20h40 pour présenter le projet de promesse de bail emphytéotique pour le projet de centrale photovoltaïque au sol. Pour cette raison le point 3 des questions diverses est traité en début de conseil.

Arrivée d'Isabelle DUSSAUGE à 20h30

Le maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour : SPANC dissolution, participation financière exposition animation bus Margueritte du 18 août 2023. Le conseil à l'unanimité accepte ces ajouts

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1/ achat de 3 parcelles de bois
- 2/ affouages 2023
- 3/ référent déontologique

Questions diverses :

- 1/ Point sur les travaux et demandes de subventions
- 2/ Construction d'un lotissement
- 3/ Projet pose de panneaux photovoltaïques
- 4/ Mise en demeure
- 5/ Reprise de source : traversée au Praillon
- 6/ Proposition collecte de ferraille et vieux véhicules
- 7/ Entretien des chemins communaux
- 8/ Vente parcelle de bois B173 à Touzaine : 5615m²

1 – achat de trois parcelles de bois

Proposition d'acheter 3 parcelles de bois situées B144, B147 et B 21

Superficies :

B144 : 1350m²

B147 : 615m²

B 21 : 1520m²

Proposition : 1800€ les frais de notaire restant à la charge de la commune. Le notaire désigné est Me Fromontel, La Roche Vineuse (71)

Le conseil autorise le maire à signer tout document relatif à ces acquisitions

Approuvé à l'unanimité

2 – affouages 2023

Proposition de l'ONF :

Regroupement forestier de Jalogny

Parcelles	surface parcelle	surface parcourue	code coupe	Année programme	Propositions	Justifications
Coupe(s) réglée(s) :						
107	0,68	0,68	RS	2019	PROPOSER 2024	
108	0,82	0,82	RS	2019	PROPOSER 2024	
109	0,80	0,80	RS	2019	PROPOSER 2024	
24	1,59	1,59	ACT	2023	REPORTER 2025	PR-AC/Affouage, cessions
113	1,01	1,01	ACT	2024	REPORTER 2026	PR-AC/Affouage, cessions
114	0,78	0,78	ACT	2024	REPORTER 2026	PR-AC/Affouage, cessions
Coupe(s) non réglée(s) :						
26_c	3,12	3,01	RCV	2018	PROPOSER 2024	PR-AC/Affouage, cessions

La commune donne son accord pour ces propositions

Approuvé à l'unanimité

3 Référent déontologique

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1er juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « **lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques** consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales ».

Le Conseil Municipal

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Saône-et-Loire ;

Vu la liste des référents déontologues proposée par le Centre de Saône-et-Loire :

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
 - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
 - Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
 - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
 - Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
 - Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;
- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOpte** la charte de l' élu local telle que définie en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Une charte devra être jointe en annexe de la délibération

Tarifs :

L'adhésion à cette mission ne déclenchera pas de facturation. La tarification s'appliquera **uniquement en cas de saisine** traitée selon les modalités suivantes :

- > Référént unique : 97 € (80 € + 17 € de frais de gestion)
- > Collège des référents déontologues : 257 € (240 € + 17 € frais de gestion)

Approuvé à l'unanimité

4 Dissolution du SPANC

A l'unanimité le conseil approuve la dissolution du SPANC à la date du 1 janvier 2024

5 Financement d'une exposition sur les paysages de la commune

Le conseil municipal autorise le maire à engager les dépenses nécessaires au co-financement d'une exposition sur les paysages suite au passage du bus Marguerite le 18 août 2023 sur la commune, le montant de l'aide est de 257€

Approuvé à l'Unanimité

6 Questions diverses

Point sur les travaux et demandes de subventions

Aménagement bourg : signature de l'achat du verger 29 aout 2023

Coût du projet travaux 179 000€ HT

Subventions attribuées :

- AAP du département 35 000€
 - Fonds vert 21 187 €
- En attente de notification : amende de police
Pour l'instant 31% d'aide attribuée

Il faut déposer la DETR en février

Réunion publique : 10 novembre 2023 à 19h

GAEC Branchet : signature d'achat fin septembre

Cout des travaux de démolition et désamiantage : 64 461€ TTC prévoir un diagnostic avant désamiantage (environ 1 000€) → commande de la prestation via Werner.

Définir le projet pour envisager des demandes de subventions

Création d'un lotissement :

Le retour de la DDT 71 indique que le PLU de la commune ne permet pas l'implantation d'un lotissement de 16 lots. L'OAP est clair sur ce sujet.

Projet pose de panneaux photovoltaïques

Présentation de la promesse de bail emphytéotique par Thibaut Hanin, représentant de la CVSS

Point d'attention sur une servitude existante qui doit être traitée

La centrale a 50% de chance de se faire. 2 points : besoin d'une étude environnementale (Zone NATURA 2000) + besoin d'un PC parce que le bout de la parcelle est en zone ABF (église).

Puissance entre 300 et 700 kWc.

La centrale sera clôturée, isolé notamment pour éviter les vols et dégradation.

Un comité stratégique sera constitué pour prendre les grandes orientations. Un comité de pilotage rapportera à ce comité stratégique.

Une fois les feux au vert une SPV sera créé avec à minima au capital : Enercoop, les CVSS. Et possiblement, la commune, des particuliers, la Com Com, la SEM SAMESEC...
Dans l'idée, une réunion publique aurait lieu au plus tôt : vendredi 13 octobre à 19h à la Grange Café.
Passage en revue des servitudes.

Mise en demeure par arrêté préfectoral de Mr Gilbert MOREAU

Arrêté affiché en mairie

5 mois pour se mettre en conformité

Reprise de source : traversée au Praillon : devis de 2088€ TTC

Le conseil n'est pas favorable à cette dépense.

Proposition d'organiser une collecte de ferraille et de vieux véhicules

OK pour une recherche de ferrailleur qui pourrait venir prendre en charge la ferraille et les vieux véhicules.

Entretien des chemins et voies communaux

Ce point sera vu lors de la commission finances

Vente parcelle bois à Touzaine : parcelle B 173 - 5615m²

Après discussion, pas de préemption.

Emploi agents communaux : Nathalie et Fred

Nathalie fin de CDD fin novembre → Proposition de lui proposer un passage en CDI (11h par mois)

Fred fin de contrat 5 novembre → Proposition de lui proposer une reconduction en emploi aidé.

DIVERS

Création d'un groupe de travail pour l'aménagement de la parcelle Branchet (Bruno, Annick, Thomas, Isabelle). 1^{ère} réunion le jeudi 14/09 à 12H30

Création d'un groupe de travail pour l'aménagement du bourg (Isabelle, Annick, Daniel, Bernadette, Patrick, Werner). 1^{ère} réunion le jeudi 21/09 à 17h

Affouages : inscriptions du 11 septembre au 31octobre 2023 au tarif de 45€

Prochain conseil municipal : 5 octobre à 20h

Mairie de JALOGNY

Liste des délibérations prises

Durant le conseil municipal du 5 septembre 2023

(convocation du 17/08/2023)

Listes des votants :

Président : M. Patrick TAUPENOT

Présents : M. Daniel GELIN, Isabelle DUSSAUGE-BOUHAMIDI M. Werner PFAU, Mme Bernadette AUBLANC, M. Thomas FILIATRE, M. Bruno MARIZY Mme Sylvie CALAUDI, Mme Elodie HEREAU, Annick JAQUES

Excusé : M. Jean-Luc DUCROUX

Pouvoir : M. Jean-Luc DUCROUX donne pouvoir à M. Werner PFAU

Secrétaire de la séance : M. Thomas FILIATRE

Numéro délibération	Délibération	Signatures maire / secrétaire
DE_2023_27	Achat parcelles de bois <i>Vote : à l'unanimité</i>	
DE_2023_28	Affouages 2023-2024 <i>Vote : à l'unanimité</i>	
DE_2023_29	Référent déontologique <i>Vote : à l'unanimité</i>	
DE_2023_30	Dissolution du SPANC <i>Vote : à l'unanimité</i>	